

Une stratégie partagée



La charte paysagère du Pays entre Seine et Bray a été élaborée selon une démarche participative visant à mobiliser et impliquer les acteurs concernés, vers une stratégie et un dispositif d'actions concrètes à court, moyen et long terme.
Elle s'est organisée en 4 temps :

UN DIAGNOSTIC PARTAGE

Un **pré-diagnostic** a été réalisé avec l'expertise du bureau d'études ENVIRONNEMENT VOTRE et du cabinet d'architectes-paysagistes FOLIUS en juillet 2006, sur la base d'un travail de terrain et de recensement des données existantes en matière de paysage.

Organisé autour de 15 fiches thématiques, il a été mis en débat, enrichi et amendé, au cours de 3 ateliers de travail réunissant les acteurs clés du territoire. Une cinquantaine de personnes (élus, représentants d'associations, de services de l'Etat, membres de la société civile...) qui ont ainsi contribué activement à affiner le diagnostic.

Afin de compléter cette première vision et de mieux ressentir l'intérêt porté au paysage, 8 entretiens avec des grands élus ou personnalités du Pays, et une enquête écrite auprès de l'ensemble des communes, ont été réalisés.

Un **diagnostic complet** a ainsi pu être présenté et validé en Comité de pilotage le 24 octobre 2006. Les éléments présentés précédemment en sont la version synthétique.

HIERARCHISATION DES ENJEUX

Après un temps d'échange sur les principales conclusions du diagnostic pour préparer la mobilisation et d'identifier les premières orientations de la charte, 4 réunions ont été organisées en décembre 2006 : une dans chaque Communauté de communes du Pays et une en Conseil de développement du Pays.

Elles ont permis d'identifier, de hiérarchiser et de valider les **enjeux** suivants (présentés ordre par importance décroissante) :

- Maîtrise de l'étalement urbain et développement équilibré de l'habitat dans le respect des lieux,
- Cohésion des paysages et solidarités environnementales entre les territoires;
- Gestion des problématiques Eau et Risques Naturels associant paysage et bon fonctionnement du cycle de l'eau,
- Maintien d'une agriculture forte mais respectueuse des paysages,
- Valorisation des paysages pour les loisirs et le tourisme,
- Maintien et développement des fonctionnalités écologiques pour la biodiversité et les paysages.

LE PLAN D' ACTIONS

Une proposition de **plan d'actions** a été élaborée sur la base du diagnostic, des enjeux, et des nombreuses propositions exprimées par les acteurs et élus locaux lors des différentes réunions de la charte. Celui-ci a été discuté et validé en Comité de pilotage puis en Conseil de développement.

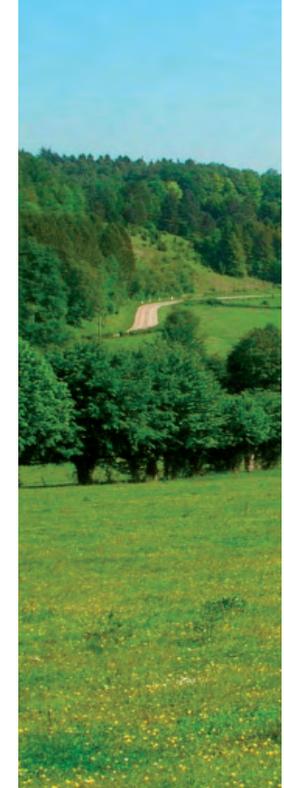
11 actions répondant à **6 axes stratégiques** ont été retenus. Ce nombre limité d'actions répond à la stratégie établie précédemment de concentrer les moyens financiers et les forces sur quelques actions leviers et/ou déterminantes. Certaines d'entre elles accompagnent ou approfondissent des choses qui se font déjà. Le but est en effet de rassembler les initiatives en matière de paysage afin de créer des synergies et de montrer rapidement des résultats concrets pour encourager une suite à long terme.

CHOIX DE LA STRATEGIE

Ces enjeux ont servi de base de travail pour l'identification des **axes et orientations d'actions** et leur déclinaison en actions concrètes. Compte tenu des éléments du diagnostic, de ces enjeux, et d'un contexte de Pays récent aux moyens encore limités, le Comité de pilotage du 19 mars 2007 a construit la stratégie de la charte sur une approche pragmatique et le positionnement suivant :

- afficher une ambition forte de Haute Qualité Paysagère pour le territoire, et le faire savoir et reconnaître à l'extérieur,
- adopter dans un premier temps, comme point de départ, une démarche modeste et prudente dans les actions à lancer,
- construire la mobilisation et sensibiliser autour de la mise en place d'actions leviers et symboliques,
- envisager une montée en puissance progressive du plan d'action et une démarche d'amélioration continue.

Le plan d'actions



Axe 1

Urbanisme et Habitat

ORIENTATIONS

- . Promouvoir les documents d'urbanisme comme des outils de planification porteurs d'un projet et d'une ambition paysagère forte et cohérente*
- . Favoriser une plus grande intégration paysagère de l'habitat et des lotissements*

ACTION 1.1

Incitation à la réalisation d'études paysagères préalables à la révision ou l'élaboration des documents d'urbanisme

Promotion de l'intérêt de ce type d'études.

Sensibilisation sur le rôle et les possibilités offertes par les documents d'urbanisme pour préserver le paysage.

Recherche de communes ou groupements de communes volontaires pour cette démarche ambitieuse et innovante.

Aide technique et accompagnement de celles-ci dans le lancement et la réalisation de ce type d'études qui vise au travers d'un diagnostic communal à établir le projet paysager de la commune.

ACTION 1.2

Réalisation d'un guide grand public sur les bonnes pratiques en matière d'habitat et de paysage

Réalisation et édition d'un document pédagogique de conseils, petits trucs et astuces sur l'intégration paysagère des constructions neuves, l'aménagement des jardins, la réhabilitation de bâtiments.

Diffusion auprès du grand public et notamment au moment des demandes de permis de construire.

ACTION 1.3

Réalisation d'un outil guide de travail pour les élus sur l'intégration paysagère des lotissements

Réalisation et édition d'un outil guide à destination de l'ensemble des élus locaux, visant à donner des points de repères et conseils en matière d'intégration et conception paysagère des lotissements.

Ce guide pratique permettra de donner des arguments, des éléments de négociation aux élus pour négocier, imposer des prescriptions aux lotisseurs.



Axe 2

Cohésion des paysages et solidarités

ORIENTATIONS

- . Faire reconnaître le Pays comme un territoire d'exigence paysagère offrant de nombreux services environnementaux (notamment vis-à-vis de l'agglomération)
- . Penser l'aménagement et le développement à l'échelle du Pays, en lien avec l'agglomération rouennaise (mutualisation des services et moyens), dans le souci de la préservation des paysages
- . Faire naître des solidarités et coopérations entre acteurs, au sein des unités ou entités paysagères
- . Favoriser une culture commune en matière de paysage

ACTION 2.1

Définition d'orientations paysagères transposables dans un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Engager, dans le cadre des études préliminaires du SCOT, une étude permettant de proposer des orientations, prescriptions paysagères, architecturales ou environnementales à intégrer dans ce document afin de fixer une philosophie et des règles communes minimum en faveur du paysage opposables aux documents d'urbanisme.



ACTION 2.2

Education et formation au paysage

Engager sur le long terme des actions d'éducation, sensibilisation et formation permettant de faire naître une culture commune et des réflexes en matière de paysage, d'augmenter les compétences des acteurs de l'aménagement et du développement du territoire : éducation au paysage dans les écoles, journées de formation techniques pour les élus et personnels techniques, exposition/conférences grands publics, formation de plusieurs « référents paysage » à l'échelle du Pays...



Gestion paysagère de l'eau

ORIENTATION

- . Favoriser une gestion intégrée (globale, transversale) de la problématique Eau qui associe bon fonctionnement du cycle de l'eau et paysage
- . Valoriser les abords de cours d'eau et leur patrimoine

ACTION 3.1

Réflexions paysagères dans les opérations hydrauliques

Intégrer de manière systématique la dimension paysagère dans les réunions de conception des ouvrages ou aménagements hydrauliques des syndicats de bassin versant, en intégrant un représentant des collectivités concernées par l'opération et/ou un « référent paysage », afin de réfléchir aux possibilités d'une meilleure intégration dans le paysage ou d'étudier les possibilités de valorisation des ouvrages.



Axe 4

Agriculture

ORIENTATIONS

- . Soutenir l'agriculture dans sa fonction de production et son rôle d'entretien de l'espace
- . Promouvoir et soutenir les pratiques respectueuses des paysages et de l'environnement
- . Préserver et développer les éléments de structuration des paysages : bosquets, haies, arbres isolés, mares...

ACTION 4.1

Réalisation de jachères fleuries

Financement et mise à disposition d'agriculteurs volontaires de semences de fleurs champêtres d'espèces variées, accompagnement technique dans la mise en œuvre (critères PAC) et la plantation de celles-ci sur des surfaces en jachère (ou non) en bordure de route, l'objectif étant d'embellir les abords des routes et d'augmenter la biodiversité.



ACTION 4.2

Conseil et promotion autour de la haie et des arbres isolés

Promotion et sensibilisation à l'intérêt et aux services offerts par les haies, développer l'information sur les aides techniques et financières existantes, engager des réflexions sur la valorisation économique des haies et leurs places dans l'agriculture moderne, mise à disposition de plants pour les particuliers signataires de la charte...



Axe 5

Loisirs et Tourisme

ORIENTATION

- . Créer et mettre en réseau une offre de loisirs et de tourisme liée au paysage
- . Communiquer sur les richesses des paysages du Pays
- . Valoriser le patrimoine architectural et culturel du Pays

ACTION 5.1

Brochure sur les chemins de randonnée à l'échelle du Pays

Rassembler dans un document unique (guide ou dossier) l'ensemble des informations sur les circuits de randonnées présents sur le Pays en développant les aspects paysagers (panoramas, formes paysagères ou architecturales rencontrées, présentation du Pays et de ses entités paysagères...). Edition et diffusion large, notamment sur l'agglomération rouennaise.



Axe 6

Fonctionnalités écologiques et Biodiversité

ORIENTATIONS

- . Identifier, préserver et valoriser les richesses écologiques du Pays
- . Engager des actions de reconquête en faveur de la biodiversité et de la constitution de trames écologiques et paysagères

ACTION 6.1

Incitation à la mise en place d'une gestion différenciée des accotements routiers

Favoriser la mise en place d'une gestion différenciée des accotements routiers par la sensibilisation et la formation à cette technique, mise en œuvre sur des portions tests avec le Département et quelques communes volontaires. Le principe de cette technique consiste à limiter les fauchages et entretiens chimiques en adaptant les méthodes de gestion aux fonctions des différentes parties de l'accotement et à la nature des sols.

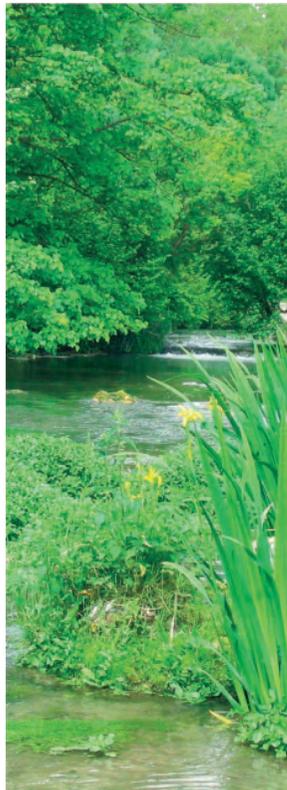


ACTION 6.2

Recensement des sites naturels et paysagers d'intérêt, incitation à leur préservation (notamment grâce aux outils d'urbanisme)

Recensement, selon des critères permettant la prise en compte de la valeur de la nature ordinaire, des principales zones écologiques d'intérêt ; communication sur les résultats ; information sur les modalités de préservation/valorisation et intégration du travail aux réflexions du SCOT.







Documents disponibles

La charte paysagère c'est aussi...

- un rapport diagnostic :

Ce document de 110 pages dresse l'état des lieux des paysages selon 15 thématiques et les trois thèmes suivants : paysages naturels hérités et façonnés, paysages à vivre et découvrir, paysages économiques et aménagement du territoire. Il décrit également les différentes formes paysagères présentes et analyse les pressions qui s'exercent sur les paysages.

- un document plan d'action :

Il présente de manière détaillée, sous forme de fiches, les 11 actions de la charte. Chaque fiche répond à une logique de projet en faisant état du descriptif et de l'objectif de l'action, de l'organisation envisagée pour sa mise en place et des modalités de sa mise en œuvre et de son pilotage.

Pour tous renseignements ou obtenir ces documents, contacter :

Stéphane JOT, agent de développement du Pays

Syndicat mixte du Pays entre Seine et Bray

30 place de la Mairie

76116 BLAINVILLE CREVON

tél. : 02.35.61.72.57

Contributions/participations

Jean-Paul **Adam** - ONF, Antoine **Ameline** – Directeur de la Communauté de communes des Portes Nord Ouest de Rouen, Etienne **Bazin** – Communauté de communes du Plateau de Martainville, Michel **Benoist**, Président de la Communauté de communes du Moulin d'Ecalles, Jean-Claude **Bleuzen** – Communauté de communes du Plateau de Martainville, Cécile **Brument** – Maire de Bosc Edeline, Daniel **Buquet**- Président du Syndicat de bassin versant Andelle-Crevon, Jean-Pierre **Carpentier** – maire de Saint Aignan sur Ry, Robert **Charbonnier** – Président de la Communauté de communes du Plateau de Martainville, Patrick **Chauvet** – Conseiller général du Canton de Buchy, M. **Chesnel** – Centre Régional de la Propriété Forestière, Jean-Luc **Couvillers** – Fédération des chasseurs de Seine-Maritime, Gérard **Daras** – commune de Cailly, Emmanuel **De Bailliencourt** – Maire de Mont Cauvaire, Sophie **De Champsavin** - CAUE, Daniel **Delalonde** – Maire de La Vaupalière, Bernard **Delange** – Maire de Bois Guilbert, M. **Deletre** – Maire de Grainville sur Ry, Jacques **Delpierre**, Mme **Demares** : Mutualité Sociale Agricole, Jean-Marc **Depas** – Association des jardins de Bois Guilbert, Mlle **Desbordes** – Office de tourisme de Clères, François **Du Mesnil** - FRAMDIFF, Didier **Dubailly** – Vice-Président de la Communauté de communes des Portes Nord Ouest de Rouen, Corinne **Dunocq** – Office de tourisme de Clères, Philippe **Duparc**, M. **Dupressoir** – commune de Blainville-Crevon, Rémi **Dupressoir** – Union des Groupements d'intérêts Cynégétiques, Rémi **Eliot** – Association des valeurs anciennes du canton de Buchy, M. **Gantier** – DIREN, Marie-Andrée Gois – commune de Fresquiennes, Sophie **Guyen** – Centre Régional de la Propriété Forestière, Mme **Guyet-Grenet** – Centre Régional de la Propriété Forestière, Bernard **Hartel** – commune de Bocasse, Mlle **Hutt** – Chambre d'agriculture, Stéphane **Jot** – agent de développement du Pays entre Seine et Bray, Alain **Joubert** – Conservateur du château de Martainville Epreville, Mme **La Directrice** - CFTA, Mme **Lamouret** – Office de tourisme de Ry, Brigitte **Langlois** – Présidente du Pays entre Seine et Bray, Denis **Langlois** – Groupement des Agriculteurs de l'Andelle au Cailly, Jean-Marc **Langlois** – Groupement de Développement Agricole de l'Andelle au Cailly, Mme **Larmarand** – SCOT de Rouen-Elbeuf, Xavier **Le Bertre** – Association de coopération culturelle entre Seine et Bray, Stéphanie **Le Sueur** – Association des jardins de Bois Guilbert, M. **Lefranc** – Chambre de Commerce et d'Industrie, Francis **Legendre** – Communauté de communes du Moulin d'Ecalles, Didier **Legendre** – Communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, Jean-Pierre **Lemoine** – Maire de Préaux, Mme **Lenormand** – Chambre d'agriculture, Paul **Lesellier** – Maire de Pissy-Pôville, Armelle **Lesueur** – Office de tourisme des Trois Vallées, Emmanuelle **Levallois** – Syndicat mixte du SCOT Rouen-Elbeuf, Roger **Levigneux** – Maire de Frichemesnil, Yves **Loisel** – Maire de Sierville, M. **Mainnemare** – Communauté de communes du Plateau de Martainville, Frédéric **Marchais** – Comité Départemental du Tourisme, Pascal **Martin** – Président de la Communauté de communes des Portes Nord Ouest de Rouen, Mme **Monnier** – Maire de Bois l'Evêque, René **Morel** – Maire de Bosc Roger sur Buchy, François **Morisset**, René **Normand** – Maire de St Georges sur Fontaine, M. **Olivier** – ASSC, Mlle **Peyralbes** : Syndicat mixte du SCOT Rouen-Elbeuf, Philippe **Picard** – Président du Conseil de développement du Pays entre Seine et Bray, Mme Pividal – commune de Longuerue, Xavier **Prevotat** – Seine Maritime Expansion, M. **Reusser** – Communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, Nicolle **Rimasson** – Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération rouennaise, Jean-Pierre **Rousseau** – Maire de Bosc Bordel, Philippe **Sauvajon** – Ingénieur écologue Environnement Vôte, Nicolle **Sohet** – Maire de Mesnil Raoul, Catherine **Tabouret** – Maire de Bois d'Ennebourg, Nathalie **Thierry** – Maire de Clères, Michel **Tieursin** – Communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, M. **Vacher**.

Principales sources ayant servi à l'analyse :

- Charte de territoire du Pays entre Seine et Bray, SIADE entre Seine et Bray, 2004.
 - Charte paysagère du Pays de Bray, ENVIRONNEMENT VOTRE, 2004.
 - Schéma départemental des paysages, Agence HORIZONS – IAURIF – SEGESA – APE, 2000.
 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins du Cailly, de l'Aubette et du Robec, Communauté d'Agglomération Rouennaise, ENVIRONNEMENT VOTRE, 2003.
 - La ceinture verte de l'agglomération Rouen-Elbeuf : qualification environnementale – volume 1, Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie, 2002.
 - La ceinture verte de l'agglomération Rouen-Elbeuf : traduction foncière, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime, 2002.
 - Le péri-urbain [compte-rendu des ateliers de travail], Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Rouen-Elbeuf, 2003-2004.
- + données DIREN, INSEE – Recensements de la population, AGRESTE – Recensement général agricole, etc...

